

terrible ébranlement du trône, et que, parmi ces voix qui, à la revue du Champ de Mars, criaient : *A bas les ministres!* et jetaient ainsi la première menace de Juillet, M. de Villèle ne reconnut pas quelques-unes des voix qui avaient impuissamment protesté contre la spoliation des rentiers de 1824? (*Réclamations.*) Croyez-vous que ces ressentiments, ces désaffections, que chaque année voyait se développer et se convertir en hostilité sourde, ne furent pas une des causes lointaines qui minèrent, qui sapèrent avant sa chute le gouvernement dont l'habileté imprudente avait donné à ses ennemis ce ressentiment à exploiter? (*Vive sensation.*)

Loin de moi la pensée d'une menace! mais je livre cette réflexion à la prévoyance de l'homme d'État qui préside en ce moment aux destinées d'un gouvernement. J'honore assez son patriotisme et son abnégation personnelle pour savoir que ce qui le touche le plus dans son administration, ce n'est pas le jour, c'est le lendemain, ce ne sont pas les embarras, ce n'est pas le sort de son cabinet, c'est celui du gouvernement qu'il laissera à ses successeurs et à son pays. (*Marques nombreuses d'une vive adhésion.*)

VIII

SUR LES ENFANTS TROUVÉS

30 avril 1838.

D'après la législation de 1811, les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins, étaient adoptés par l'État, sous la tutelle des administrateurs des hospices. Chaque arrondissement devait avoir un hospice, chaque hospice un tour. L'enfant reçu dans l'hospice était immédiatement envoyé en nourrice à la campagne. A six ans on cessait de payer les frais de nourriture, et il restait en pension pour une somme moindre jusqu'à douze ans. A douze ans l'enfant ne recevait plus rien de l'hospice, mais il était encore sous la tutelle des administrateurs. La famille où il avait été élevé le gardait ou le plaçait en service. Toutes précautions étaient prises pour que la mère retrouvât son enfant, ou qu'à défaut de ses parents il éprouvât le bienfait d'une nouvelle famille.

Deux faits étaient survenus qui tendaient à changer cet état de choses. Selon l'administration, les hospices ouverts aux enfants trouvés donnant lieu à de graves abus, les tours avaient été supprimés dans trente départements, pour restreindre la prétendue augmentation indéfinie des enfants trouvés. De plus, l'on avait imaginé de déplacer les enfants d'un département dans un autre, afin de mettre les parents dans l'alternative de perdre leurs traces ou de les retirer pour les élever eux-mêmes.

C'est contre ces mesures rigoureuses, inspirées des théories

anglaises de l'économie politique, que M. de Lamartine prononça le discours suivant à la séance générale annuelle de la Société de la morale chrétienne, le 30 avril 1838.

MESSIEURS,

Si le Christianisme a le droit de revendiquer la plus sainte part dans les œuvres de la charité légale, c'était du sein d'une société de morale chrétienne que devait s'élever le premier cri de scandale et de réprobation contre les mesures meurtrières que les Conseils généraux de départements demandent et que l'administration autorise à l'égard des enfants trouvés. Depuis quatre ans je plaide cette cause contre mon département, et je vous remercie de me permettre de joindre ici ma voix à la vôtre; il n'y en a pas de plus convaincue, je dirais presque de plus indignée.

Certes; si quelque chose pouvait démontrer davantage que l'homme et la société ont besoin, pour accomplir une grande œuvre quelconque, d'un motif puisé plus haut que la terre, d'une force empruntée à un sentiment surhumain, et que toute législation qui prend pour but l'égoïsme et la richesse n'aboutit qu'à l'impuissance ou à la brutalité, nous n'aurions pas besoin d'en chercher d'autre preuve que dans ce qui se passe sous nos yeux à l'égard des enfants trouvés, depuis l'abrogation du décret de 1811.

Sans entrer ici dans un examen historique de la conduite des civilisations antiques et modernes envers cette population d'orphelins que la terre a toujours reçue comme des hôtes, et que, pour la première fois, on veut lui faire proscrire comme des criminels; sans vous montrer ces malheureux enfants exposés sur les places publiques, recueillis par des magistrats, vendus comme esclaves ou adoptés par la famille; plus tard, portés sur le seuil des

églises et distribués aux fidèles comme une sainte matière de miséricorde et d'aumône; les villes, les maisons religieuses, les seigneurs chargés de leur entretien; enfin les hospices s'ouvrant à la voix de saint Vincent de Paul, et toute une législation de tendresse s'animant de la flamme et s'éclairant du génie de sa charité: je passe tout de suite à l'état présent, à la question des tours et des déplacements; et ceux qui l'ignorent et qui vont m'entendre croiront que je mens ou que j'exagère. Je ne dirai pas même toute la vérité. Écoutez!

Lorsqu'un de ces pauvres enfants que la misère abandonne, ou dont la honte veut cacher la naissance, est apporté la nuit au seuil d'un hospice où on l'attend à toute heure, il est déposé dans un tour, ingénieuse invention de la charité chrétienne, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler (*sensation*); un tintement de cloche annonce que le tour a été visité. De pieuses sœurs qui veillent derrière ces murs accourent pour recueillir le nouvel hôte. S'il est nu, on le vêt; s'il est couvert de haillons dégoûtants, on les change contre des langes propres et tièdes. Une nourrice que l'hospice loge et entretient depuis plusieurs jours est réveillée, elle lui donne le sein. Au jour, une femme des champs saine et robuste, et dont la moralité est attestée par les magistrats, vient chercher et emporte le nourrisson qu'elle va coucher dans le berceau de son propre enfant. Préalablement des signes de reconnaissance ont été détachés de l'enfant, inscrits sur des registres, et permettront de suivre sa trace, si jamais les circonstances qui ont forcé la mère à l'abandonner lui permettent de le suivre d'un regard inaperçu, et de revendiquer son fils. Ce n'est pas tout: des hommes de bien consacrés gratuitement à ces œuvres, choisis parmi ce que la ville renferme de citoyens les plus purs et les plus dévoués, forment un conseil de surveillance des hospices et acceptent la tutelle de ces orphelins; ils les suivent de l'œil jusque sous le toit de la nourrice. A

des époques fixes, elle doit leur rapporter le nourrisson pour témoigner de ses soins pour sa santé ; à des époques indéterminées, le maire de la commune où il est nourri, ou un médecin délégué par le conseil des hospices, vient surprendre la nourrice et s'assurer, par ses propres yeux, qu'il est traité maternellement, qu'il a été vacciné, que toutes les prescriptions hygiéniques ont été ou seront accomplies à son égard.

L'enfant grandit ; il a partagé le lait de la mère, le pain des enfants ; la modique pension que l'hospice paye pour son entretien est un supplément à la richesse de la pauvre famille adoptive, qui fait accepter sa présence comme un bienfait ; il est bientôt considéré comme un enfant de plus, comme un frère de plus dans la maison, dans le village ; nul préjugé flétrissant ne s'attache à sa condition d'illégitimité. On l'a oublié, il l'a oublié lui-même. Il a grandi avec toute la génération contemporaine du pays ; il a été au travail, aux champs, à l'école, à l'église avec elle ; l'instituteur l'enseigne, le curé le catéchise ; il mange à la table de son père nourricier, il est riche de sa récolte, il se marie dans le pays, soit avec une de ses sœurs de lait, soit avec la fille d'un cultivateur du hameau voisin, à laquelle il apporte en dot la richesse du paysan, un métier appris, ou des bras exercés au travail de la terre : il recrute ainsi cette race saine et forte des cultivateurs, dont l'insatiable cupidité de nos villes manufacturières dépeuple de plus en plus nos campagnes ; et d'une source impure ressort ainsi une population rajeunie, laborieuse, primitive, qui rend chaque année douze ou quinze mille laboureurs à notre agriculture épuisée d'hommes. Les mêmes résultats ont lieu en ce qui concerne les filles. Ceci n'est point une fiction, une utopie, c'est ce qui se passe ou plutôt ce qui se passait sous vos yeux sur toute la surface de la France, dans ces nombreux villages dont la nourriture des enfants trouvés est l'utile et pieuse industrie. Voilà à quel point de perfection était arrivé un système où le génie chrétien te

l'esprit administratif de la révolution française s'étaient rencontrés et secondés dans une des plus belles œuvres qui pût consoler et honorer l'humanité. Cela coûtait neuf millions à un budget départemental et à un budget de l'État qui se dénomme par milliards, et ces neuf millions enlevés à l'impôt étaient rendus sous une autre forme au pays, et portaient l'aisance et les bonnes mœurs dans trente-trois mille familles de cultivateurs indigents. (*Sensation générale.*)

Maintenant, écoutez : ces tours ouverts jour et nuit pour substituer la tendresse et la charité chrétienne ou sociale à celle de la mère indigente ou coupable, et pour empêcher la honte et le désespoir de chercher le secret dans un crime, on vient de les murer dans beaucoup de départements, on va les murer partout, oui, les murer comme une porte par où la miséricorde publique pourrait furtivement se glisser. La mère séduite et surprise par le témoignage vivant de sa faiblesse n'aura plus que cette alternative : le déshonneur, la réprobation de sa famille, la vengeance d'un époux trahi, ou.... Je n'ose nommer ; mais ce que l'on trouve tous les matins sur vos pavés, et ce que vos cours d'assises déroulent tous les jours devant vos yeux, l'ont nommé pour moi. Le déshonneur accepté et affiché, l'exposition dans les lieux solitaires, ou l'infanticide ; voilà les trois options que la clôture des tours laisse aux mères illégitimes. L'une est la honte, l'autre est la mort, la troisième est le crime. Si l'exposition dans les lieux solitaires est la ressource la plus commune, et que l'enfant abandonné pendant toute une nuit, tout un jour dans un carrefour non fréquenté, derrière une porte, sur le seuil d'une église, sur les bords d'une rue, sous les pas des chevaux, ne périt pas d'inanition, de froid, foulé sous la roue des voitures de nuit, un passant le ramasse, il le porte à un sergent de ville qui le porte à un commissaire, qui l'envoie porter à un bureau d'hospice. Mais l'hospice ne sera bientôt plus autorisé à le recevoir : qu'en fera-t-on ?

L'économiste ne le dit pas, mais ses doctrines le disent, et Malthus, son maître, ose l'écrire. L'hospice donc le reçoit provisoirement encore par pitié, par habitude, et sans autorisation légale ; il est envoyé en nourrice comme précédemment. Mais ne vous tranquillisez pas sur son sort, et suivez-moi jusqu'au bout, pour admirer comment, trompé dans sa cruauté, par la miséricorde forcée de l'hospice, l'économiste saura retrouver sa victime et l'atteindre plus tard par l'ingénieuse férocité de son système.

Je vous ai dit que l'enfant trouvé avait été jeté au sein d'une nourrice ; que cette nourrice, sûre de conserver indéfiniment son nourrisson, et s'attachant à lui par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait, devenait pour lui une mère, et qu'il avait retrouvé là tout ce que la nature lui avait refusé : un père, une mère, des frères, des sœurs, une famille, un enseignement, une patrie.

Vous en bénissiez la Providence, et la charité d'une société chrétienne. Eh bien ! attendez. Tout cela était une faute contre les règles d'une bonne économie administrative. Il y avait là une profonde immoralité. Vous ne vous en doutiez pas ; ni moi non plus. Mais l'économiste a découvert l'immoralité sous le chiffre, et, par une erreur déplorable, pour justifier son avarice, il va vous prendre par le sentiment moral et vous démontrer que la miséricorde est une séduction et que l'humanité est un crime. Voici donc comment il raisonne, et voici comment il agit : je prends les paroles de lord Brougham, l'éloquent et consciencieux organe de cette théorie en action, nom illustre et bienfaisant qu'on s'afflige de trouver inscrit sur un tel sophisme : « La mauvaise conduite a une séduction » de plaisirs suivie d'une peine. Or, en recevant l'enfant à l'hospice, vous laissez le plaisir à la mère coupable, et vous la déchargez des conséquences. Que diriez-vous d'un hospice destiné à soulager les ivrognes ? »

Partant de ce principe, dont vous avez déjà senti toute la fausseté d'application aux malheureux enfants victimes

et non coupables de leur naissance, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nos économistes, suffisamment édifiés, méditent et décrètent ; et qu'ont-ils médité, et que décrètent-ils ? Le voici : si l'enfant est reçu dans le tour, s'il est relevé de la terre où on l'a couché, à la manière des Romains, pour être jugé digne de l'existence, pour vivre ; s'il est remis au sein d'une nourrice, et qu'élevé par elle avec l'amour qu'elle porte à sa propre chair, il vienne à recouvrer une famille, à s'attirer l'attachement de ses parents adoptifs, à s'attacher lui-même à eux ; si les signes de reconnaissance dont on a pu le marquer en le déposant et le voisinage de la ville où il a été déposé permettent à la tendresse de la mère de le suivre encore de loin dans les phases de sa vie et de le retirer dans des jours meilleurs : la douceur de cette situation, ces consolations d'une vie manquée, ces liens conservés avec la nourrice, avec la mère peut-être, seront une séduction si puissante à l'exposition des enfants, que le sentiment maternel en sera vaincu, et que le libertinage et même le mariage rempliront vos hospices d'enfants abandonnés, et feront ce hideux et froid calcul que repoussent également la nature et le sens commun. Or, pour prévenir cet abus imaginaire, que faut-il faire ? Fermer les tours ; ce n'est pas assez. Ceux qui passeraient par la porte des hospices offriraient encore le scandale de votre miséricorde. Il faut dépayser à la fois et la tendresse des parents et l'affection des nourrices ; il faut proscrire, expatrier, exporter, déplacer, échanger les enfants de département à département, le plus loin possible, d'une extrémité de la France à l'autre, de peur que la tendresse des nourrices venant à se former, elles ne s'attachent aux orphelins qu'on leur a jetés pour un jour, et que ces malheureux enfants eux-mêmes ne viennent à se créer une habitude d'affection et une illusion de famille dans les chaumières où on les a recueillis ; il faut dire à ces enfants qui ont déjà de trois à dix ans, à ces pères nourriciers qui ont oublié que ces enfants ne sont

pas à eux : Vous étiez des pères pour ces orphelins ; vous, enfants, vous étiez des fils pour ces familles ; l'habitude, la reconnaissance, la certitude de vivre à jamais ensemble vous avaient inspiré une consanguinité presque aussi forte que celle de la nature : brisez violemment tout cela ; séparez-vous. La loi vous punira de l'amour que vous aurez conçu les uns pour les autres. Vous, enfant, on vous enverra à un autre père ! Vous, mère, on vous jettera un autre enfant ! (*Sensation universelle et prolongée.*)

Et ne dites pas que l'exécution de ce déplacement n'est point une rigueur ; qu'il ne change rien au sort de l'enfant trouvé, rien au sort des familles adoptives, puisqu'à l'enfant on donne une autre famille, à la famille un autre enfant ! Ce serait montrer de la nature humaine une ignorance ou un mépris qui, bien qu'il soit dans vos actes, n'est sans doute pas dans vos pensées.

Quoi ! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis sa naissance, au pasteur qui lui a donné les enseignements de la religion, à l'instituteur dont il a reçu les leçons dans l'école avec tous ses compagnons d'âge, aux habitudes de ses travaux, à toutes les affections enracinées de sa jeune âme, à la maison, au champ, au troupeau, au clocher, à la langue, au climat, à toutes ces corrélations instinctives de l'homme avec la nature entière, qui forment ce qu'on appelle le pays ; le jeter à cent ou deux cents lieues de là, dans un climat différent, dans une maison, dans une famille qui ne le connaissent pas, parmi des enfants avec lesquels il n'a ni souvenirs communs, ni affections innées, à un homme, à une femme qui ne sont plus son père, qui ne sont plus sa mère, qui le recevront avec répugnance et rudesse, parce qu'il vient prendre la place encore chaude de l'enfant qu'on leur a enlevé de même : quoi ! n'est-ce pas une rigueur, une peine, un exil, une barbarie ? Qu'est-ce donc ?

Ah ! demandez-le à votre cœur intimement interrogé, demandez-le à ces convois presque funèbres de ces enfants expatriés que nous rencontrons par longues files sur nos routes, le front pâli, les yeux mouillés, les visages mornes, et qui semblent interroger les passants du regard et demander à quel supplice on les mène ! Demandez-le, j'ai été vingt fois témoin moi-même de ces lamentables exécutions ; demandez-le à cet enfant que votre gendarmerie vient enlever de force à celle qui a été jusque-là sa mère, et qui se cramponne à la porte de la chaumière dont on vient l'arracher pour jamais ! Demandez-le à ces pauvres mères indigentes qui courent de chez elles chez le maire, de chez le maire à la préfecture, pour faire révoquer l'ordre inflexible ; qui, ne pouvant se décider à le voir partir, prennent l'engagement de le nourrir gratuitement, qui le livrent quelquefois au conducteur du convoi, puis se repentent, courent à pied jusqu'à vingt ou trente lieues après lui, pour le redemander et le rapporter dans leurs bras ! Demandez-le aux malédictions unanimes qui s'élèvent contre une administration sans entrailles, aux violences, au désespoir, et, chose horrible, mais vraie, mais nécessaire à dire, aux suicides précoces d'enfants déplacés qui, dans mon département même, ne pouvant supporter l'angoisse de ces séparations, se sont précipités dans le puits de la maison ou dans l'étang du village ! Non, ces impitoyables économistes ne sauront jamais quelle masse de désespoir et de colère leur mesure a soulevée dans le cœur du peuple et dans l'âme de ces malheureux enfants ! (*On applaudit.*) Ils en rient ; ils nous accusent de sentimentalisme et d'exagération. Ces hommes du peuple n'ont pas, disent-ils, cette sensibilité que vous leur prêtez ; un enfant n'est pour eux qu'un mandat à toucher tous les trimestres, qu'une tête de plus dans le bétail. Misérables subterfuges d'une théorie dédaigneuse qui calomnie la nature dans les classes pauvres pour n'avoir pas à se juger elle-même. Plus près que nous de la nature, ces âmes

simples la sentent mieux que nous, parce qu'elles ne sentent qu'elle. Superbes calomniateurs de la classe indigente, essayez donc d'arracher son chien au pauvre ! vous ne le pourriez pas, vous auriez autant d'insurrections que de villages. Eh quoi ! le cœur du misérable se soulèvera si vous lui arrachez son chien, et vous pensez qu'il ne se soulève pas quand vous venez lui arracher l'enfant que sa femme a nourri, qui a mangé son pain, dormi dans son lit, grandi avec ses enfants ? Ah ! si ce sont des mœurs comme vous le dites, que vous prétendez refaire ainsi, ce sont des mœurs, oui, mais des mœurs administratives, mais des mœurs féroces que vous semez parmi le peuple, et que vous retrouverez un jour sous vos pas pour votre malheur et pour notre honte ! (*Longue interruption, applaudissements.*)

Voilà pour le présent : quant à l'avenir que la mesure des déplacements prépare aux enfants abandonnés, jugez-le vous-mêmes. Où est l'avenir d'un homme ? Dans son passé, dans sa nature, dans son âme, dans ses sentiments, dans ses habitudes contractées. Où est la garantie de cet avenir ? Dans l'esprit de famille, de patrie, de sociabilité, qui est comme l'atmosphère morale de l'individu. Eh bien ! que faites-vous par le déplacement et l'échange forcé des enfants trouvés ? Vous endurez l'âme de l'enfant, que vous promenez d'une famille à l'autre pour lui apprendre bien qu'il n'en avait aucune. Vous lui arrachez du cœur cette douce illusion de maternité que nos sages institutions faisaient naître en lui. Vous le dégradez à ses propres yeux, vous ravalez sa nature en lui montrant qu'il n'est pour vous qu'un rebut de l'humanité à qui on ne tient compte ni de ses affections ni de ses larmes, qu'on déporte d'un sol à un autre comme un vil bétail, que dis-je, qui n'a pas même la condition des brutes, car il n'appartient à personne. Vous lui enseignez à ne s'attacher à rien, à ne rien aimer ; vous lui faites un calus sur chaque sentiment déchiré en lui. Vous en faites un je ne-sais-quoi d'humain, sans aucune des conditions de l'humanité ; dont tous

les liens qu'il formera sont rompus d'avance ; qui doit errer de porte en porte, de foyer en foyer, sans prendre racine nulle part ; que personne n'élèvera, parce que personne n'aura espoir, droit, responsabilité sur son avenir, et qui, ne prenant des classes inférieures où vous le balottez que leur ignorance et leurs vices, ira grossir promptement cette plèbe flottante et impure de vos grandes villes, traîner sa vie dans le vagabondage, dans les maisons de correction, et peut-être la finir dans vos bagnes. Et vous appelez cela un système ! et vous appelez cela de l'économie ! (*Applaudissements.*) Oui, quelques centimes disparaîtront sous une forme de vos budgets départementaux ; mais ils y reparaitront grossis sous mille autres formes. Vous payerez en vices, vous payerez en gendarmes, vous payerez en police, vous payerez en prisons, vous payerez en bagnes, en dépopulation et en crimes, sept fois plus que ce que vous ne voulez pas payer en tutelle et en providence. Apprenez qu'un seul crime, qu'un seul vice, qu'un seul désordre ruine plus une société que mille actes de bienfaisance.

Eh bien ! Messieurs, voilà les faits : je rougis de les dévoiler, mais il le faut ; car faire éclater de pareils scandales devant une nation intelligente et généreuse, c'est les rendre impossibles. Voyons maintenant sur quelles théories on les appuie. D'abord, disent-ils, c'est économique, c'est de l'argent de moins ; comme si l'humanité devait se soumettre au chiffre et non pas le chiffre à l'humanité. Vous avez vu que c'était la plus illusoire des économies, que c'était immensément d'argent de plus ; seulement de l'argent sali par le vice, ensanglanté par le crime, au lieu de l'argent purifié, sanctifié, fructifié par la miséricorde et la prévoyance sociales. (*On applaudit.*)

Que disent-ils encore ? Qu'ils réduisent ainsi de deux manières le nombre des enfants trouvés ou abandonnés. Et comment ? D'abord, selon eux, en empêchant l'exposition des enfants légitimes par des pères et mères en état de les

nourrir et qui les jettent par paresse ou par caprice à la charge de l'État dans les hospices; ensuite, en épouvantant d'avance les mères illégitimes qui se corrigeront du vice, ou qui surmonteront la force des passions illicites, parce qu'elles ne pourront plus en cacher ou en déposer le malheureux fruit.

Quant à l'exposition des enfants légitimes, il est vrai que quelques abus se sont glissés dans l'œuvre de charité que les hospices sont chargés d'administrer. Mais, malgré les statistiques menteuses et les assertions complaisantes, ces abus se réduisent à bien peu de chose, à trois ou quatre pour cent sur le nombre des trente-deux mille enfants trouvés. J'avais cru d'abord sur parole à ces innombrables expositions d'enfants légitimes, si authentiquement énumérées par les partisans de l'économie à tout prix. Mais ayant plus mûrement réfléchi sur cette incroyable aberration des sentiments naturels et des sentiments domestiques, qui, dans un état de société régulier, forcerait vingt mille pères et mères à s'unir pour jeter ensuite effrontément les fruits du mariage sur le pavé de vos rues, je me suis demandé si cela était vraisemblable, et puis enfin si cela était vrai? J'ai recherché les faits de ce genre dans deux départements les plus abondants en enfants exposés; et, après l'examen le plus minutieux, après les témoignages recueillis des maires, des curés, des conseillers d'hospices, des voisins, il m'a été impossible de constater un seul cas d'exposition de ce genre.

J'en ai conclu qu'ils devaient être infiniment rares. Cela se dit, cela s'écrit, cela se voit peu. Et certes votre administration est assez vigilante pour découvrir et proclamer le désordre, s'il existait. Je lui en ai porté le défi, je le lui porte encore. Qu'elle fasse le recensement authentique de ces innombrables expositions d'enfants nés dans le mariage, qu'elle en constate seulement cinq sur cent dans la moyenne des départements: je ne lui reconnaitrai pas le droit de sévir sur les trente mille enfants et les deux cent mille fa-

milles qui les reçoivent, mais je lui reconnaitrai le droit de prendre quelques mesures de surveillance et de pénalité contre les coupables. Mais cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. En effet, Messieurs, demandez-vous d'abord combien de fois se rencontrera, entre le père et la mère, ce concert contre nature d'abandon d'un enfant qu'ils auront eu d'une union légale, religieuse, patente. Demandez-vous ensuite comment, sous l'empire d'une législation de l'état civil parfaite, et sous la surveillance quotidienne des lois et des mœurs, une mère aura pu porter neuf mois son enfant aux yeux de ses parents, de ses voisins, de son village; comment elle aura mis cet enfant au jour; comment elle l'aura fait enregistrer à la municipalité ou omis de le faire sans notoriété; comment elle l'aura fait baptiser à l'église; comment elle lui aura donné un parrain, une marraine parmi ses proches; comment elle l'aura nourri elle-même quelques jours ou fait nourrir dans son voisinage, puis retiré furtivement, puis déposé, fait disparaître, sans que, de tant d'actes impossibles à cacher ou à justifier, il résulte une trace, un témoignage, un soupçon de l'existence et de la disparition de cet enfant de la maison paternelle; sans que le maire, le curé, la sage-femme, le parrain, la marraine, le parent, l'ami, le voisin, lui demandent jamais compte de cet enfant porté aux yeux de tous, né au su de tous, enregistré, baptisé, nourri au vu de tous! De deux choses l'une: ou la mère mentira et dira: Mon fils est mort, et les actes de l'état civil seront là pour lui donner un démenti; ou bien elle avouera son exposition simulée, et alors elle se couvrirait elle-même de confusion devant toutes les mères. Et remarquez que si cela pouvait avoir lieu plus facilement, ce serait sans doute dans les villes où la surveillance mutuelle est plus dépaysée. Eh bien! ici la prétendue statistique répond pour moi. Elle n'accuse presque aucun cas d'exposition d'enfants légitimes dans les villes. (*Sensation; l'orateur est longtemps interrompu par les applaudissements.*)

Que reste-t-il donc de cette excuse menteuse du système des déplacements? Rien, ou presque rien. Et quand cela serait plus fréquent; quand, dans une société qui n'a ni les assistances antiques de l'Église ou de la féodalité, ni les assistances mutuelles d'une démocratie, ni les assistances municipales de la taxe des pauvres comme en Angleterre, dans une société qui s'isole dans son égoïsme, où le prolétaire sans travail n'a de providence que dans le ciel, où un surcroît d'enfants à élever, des vieillards infirmes à nourrir, peuvent dépasser ses forces par ses nécessités; quand, dans une société pareille, l'État recueillerait et nourrirait du pain public quelques milliers de ces enfants dont l'aumône est le seul patrimoine, ferait-il autre chose que le plus rigoureux et le plus sacré de ses devoirs? Oh! tant que la démocratie ne prendra pas d'âme dans le christianisme qui l'a enfantée, tant que la société n'aura pas d'entrailles pour elle-même, qui en aura pour elle? qui la respectera? qui la défendra, si elle s'avilit, si elle s'insulte elle-même par sa mesquine et dure insensibilité? (*On applaudit.*)

Mais j'entends d'ici la réponse des économistes. La preuve, nous disent-ils, que beaucoup d'enfants légitimes sont exposés, c'est l'effet produit partout par la fermeture des tours et par les déplacements. Au moment des échanges, une foule d'enfants sont retirés des hospices, nos budgets sont dégrevés, nos hospices vont être déserts. Comptez : voilà près de la moitié des enfants dont nous sommes soulagés; on nous les a repris. Apparemment que ceux qui les retirent sont des pères et des mères légitimes, ou du moins des pères et mères dans le cas de les nourrir et de les élever. Eh bien! non : il faut le dire, il faut le dire à la honte de votre dureté sociale! Ce ne sont pas des pères et mères qui retirent ces malheureux enfants au moment où vous menacez de les exporter. Savez-vous qui c'est? Je vais vous le dire parce que je l'ai vu, parce que je l'ai compté, parce que mon cœur s'en soulève encore tous les

jours d'indignation contre vous, de pitié et d'admiration pour le peuple de nos campagnes. Non, ce ne sont pas des pères et mères légitimes; ce sont d'abord quelques pauvres ouvrières, quelques filles séduites qui, placées entre le désespoir de perdre à jamais leur enfant de vue et la honte, préfèrent la honte, et retirent l'enfant sans savoir comment elles pourront l'élever : enfants que vous verrez augmenter un jour le nombre de vos prolétaires flottants, et agiter vos villes au lieu de féconder vos campagnes. Ce sont ensuite quelques personnes charitables qui, témoins du déchirement de cœur des nourrices, à qui on va enlever leur nourrisson et la pension de l'hospice, leur disent : Gardez l'enfant, et nous payerons les mois. Ce sont enfin, ce sont en nombre immense, les familles indigentes elles-mêmes qui, ne pouvant se résoudre à se séparer des enfants qu'elles ont nourris, se décident à les garder sans salaire! C'est-à-dire que cette aumône sacrée de l'État que la propriété devait faire, ce sont les pauvres laboureurs, ce sont les indigents qui la font pour vous! Est-ce là répondre au sophisme qui les calomnie pour s'excuser? Oui, j'en suis témoin tous les jours, ce sont les pères et mères nourriciers qui, placés entre la perte du salaire ou la perte de l'enfant, résistent d'abord quelques jours, feignant de vouloir livrer l'enfant à l'administration; puis, quand vient le moment de la séparation, sentent leur cœur faillir, et le rapportent en pleurant, à la maison, partager le pain de la pauvre famille. Quel exemple! et quelle leçon! Eh bien! voilà vos chiffres expliqués! Voilà les chiffres dont vous triomphez! C'est le chiffre des vertus de ce pauvre peuple, qui a plus d'âme que vous! C'est le chiffre de votre avarice et de votre dureté de cœur! (*Longue interruption et applaudissements.*)

Quant à ce qui concerne les véritables enfants illégitimes, à ceux dont la naissance doit rester un mystère, que faites-vous? à quoi exposez-vous le cœur humain en fermant ces asiles secrets, une des plus saintes inventions de la misé-

ricorde et de la pudeur publiques ? dans quelle inexorable angoisse ne jetez-vous pas la jeune mère séduite, la femme coupable, qui porte le fruit de sa faiblesse ou le témoin de son infidélité ! Son enfant vient au monde : si la faute éclate, elle est perdue devant sa famille, devant ses maîtres, devant ses voisins ; le monde, les mœurs, la société, la religion, la réprouvent ; une vengeance terrible la menace peut-être ; il faut qu'elle périsse, ou que le témoignage vivant de son déshonneur disparaisse. Voilà l'horrible alternative où vous placez cette femme dans la solitude, dans la nuit, dans le délire de la fièvre, et vous osez dire que l'infanticide n'augmentera pas ! Il n'augmente pas ! qu'en savez-vous ? Est-il un crime plus facile à cacher ? Il n'augmente pas ! mais l'exposition sur vos pavés, dans vos égouts, dans les lieux solitaires assimilés par la loi à l'infanticide, osez-vous répondre, en présence de tant de faits si multipliés et si récents, qu'elle n'augmente pas ? L'infanticide ne s'accroît pas ! et moi je vous réponds qu'il s'accroît partout, sous une forme ou sous une autre ; qu'il s'accroîtra monstrueusement dans vos villes et dans vos campagnes ; et, pour l'affirmer, je n'ai pas besoin de le savoir, il me suffit de lire vos ordonnances et vos arrêtés. Il est impossible que la cause ne produise pas ses effets ; et n'avez-vous pas fréquemment, tous les jours, ces spectacles sous les yeux ? N'avez-vous pas vu, cette semaine encore, de ces malheureux enfants déposés et morts sur les marches mêmes du palais de la Chambre des députés, comme pour protester par des cadavres contre la barbarie de vos lois ! (*Profonde et universelle sensation.*)

Hâtez-vous, Messieurs, de jeter le cri d'alarme et de protester, dans des pétitions unanimes, énergiques, contre ces hideux sophismes d'un système qui, si vous en laissez poser les conséquences par une administration imprévoyante, deviendrait bientôt un crime national et la honte de notre époque. Laissez-les dire, laissez-les écrire, laissez-les compter, il n'y a jamais de bonnes raisons pour une immoralité ;

et quelles raisons ? Prenez garde ! vous disait-on, si vous ouvriez des hospices pour les ivrognes, n'augmenteriez-vous pas l'ivrognerie ? De même, en recevant les enfants trouvés dans vos hospices, ne donnerez-vous pas une prime au libertinage, à la passion, à la multiplication des naissances légitimes dans la classe qui ne peut pas nourrir ses enfants ?

Quoi ! ce sont des hommes sérieux, des hommes d'État, des hommes de science et de système, qui ignorent ou qui méprisent assez l'humanité pensante et le cœur de l'homme, pour vous jeter ces pitoyables prétextes ! Quoi ! le libertinage s'arrêtera par cette considération qui n'appartient qu'à la vertu, que le sort des êtres qu'il aurait créés pourrait bien ne pas être assuré par la bienfaisance sociale ! Quoi ! dans une passion plus forte que la mort, selon les expressions de l'Écriture, et qui n'est rien si elle n'est pas le délire et l'ivresse de la raison, les hommes que les dangers les plus imminents ne vaincraient pas, conserveront assez de sang-froid et assez d'empire sur eux-mêmes pour lire vos arrêtés, pour examiner, calculer, peser quelles sont les chances éventuelles que la suppression des tours et des hospices laisse aux fruits de leur faute ! Quoi ! ces jeunes filles, ces jeunes hommes qui s'unissent, à la face du ciel et de la terre, par un légitime mariage, avec l'espoir et le désir d'avoir et d'élever des enfants, ne se marient que dans l'intention convenue, préméditée entre eux de jeter leurs enfants dans vos hôpitaux ! En vérité, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à de semblables suppositions, si le sophisme ne se convertissait pas en législation meurtrière ; mais le rire est étouffé par l'indignation. Eh oui, sans doute, si vous créez des hospices pour les ivrognes, vous augmenterez l'ivrognerie ; si vous créez des hospices pour les paresseux, vous augmenterez la paresse et la mendicité. Mais les ivrognes sont coupables, mais les mendiants valides sont coupables ; la prime que vous leur donneriez serait une prime à leurs vices. De quoi sont coupables ces

malheureuses créatures qui tombent des bras de leurs mères dans les vôtres, ces milliers d'enfants qui naissent sans avoir le droit de naître, et à qui vous imputeriez à crime la faiblesse, la faute de leurs mères et le malheur de leur naissance ? (*Sensation marquée.*)

Mais les vagabonds, les ivrognes, les mendiants, vous les punissez sans doute, vous devriez les punir davantage encore ; votre législation est faite contre le crime, elle n'est pas faite encore contre les vices : vous les punissez proportionnellement à leur délit, mais vous ne les punissez pas de mort. Et ici, c'est de mort que vous punissez, qui ? non pas des coupables, mais les plus innocentes de toutes les créatures, ces milliers d'enfants qui viennent vous demander la vie ! Ah ! quand des législations troublent ainsi vos entrailles et excitent en vous de tels remords, quand la nature se soulève et murmure ainsi contre la loi, quand votre main frémit d'exécuter ce que votre logique sans âme a décrété, défiez-vous de la loi, arrêtez-vous, soyez sûrs que l'on vous trompe : la nature et les bonnes lois ne sont jamais en contradiction, et, du moment que l'une condamne, soyez certains que l'autre a menti. (*Nombreuses marques d'adhésion.*)

Je m'arrête. Prenons garde à la voie où nous entrons. Quel chemin les doctrines matérialistes de l'économisme anglais font faire à notre démocratie étroite depuis quelques années ! Nous voulons organiser la fraternité sociale, et nous oublions le christianisme, qui l'avait rendu pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la Révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois ! Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille ; et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu, et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vagabondage, des classes entières de la société : neuf cent mille enfants trouvés actuellement vivants dans son sein ; qui, fondant tout sur l'économie,

finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouvernements de contribuables, où l'argent ne serait pas seulement le signe de la richesse, mais le signe de la morale, du juste, de l'honnête ! Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolutions, c'est ainsi qu'on les prépare. Je ne suis point un enthousiaste fanatique de la Révolution française ; trop de sang l'a souillée, et le temps n'a pas fait encore le triage du crime et de la vertu. Mais s'il est possible de distinguer un principe dominant et, pour ainsi dire, l'âme de ce grand mouvement social, à coup sûr c'est le principe chrétien, c'est le principe de l'assistance mutuelle, de la fraternité humaine, de la charité légale. On le voit sortir, jaillir, à chaque loi de l'Assemblée constituante, et briller même au milieu de tant de ténèbres, dans les orages de la Convention. (*On applaudit.*)

Alors, certes, un législateur qui eût proposé d'exporter trente-trois mille enfants par an, de déchirer les affections nées dans deux cent mille familles, de murer les tours, de fermer les hospices, eût été écrasé sous l'indignation de ses collègues et sous les malédictions du peuple. Alors on faisait des lois politiques barbares et des lois sociales douces et humaines : pourquoi ? Parce que si on n'écoutait que la voix des passions contre ses ennemis politiques, celle de la nature n'était pas encore étouffée sous la logique des intérêts et sous la sordidité des systèmes. Alors on multipliait les asiles, les hospices, on donnait la tutelle des enfants abandonnés à la patrie, on faisait adopter les orphelins par l'État. On faisait ce que saint Vincent de Paul avait fait. On faisait ce que vous défaites aujourd'hui ! Est-ce le christianisme qui avait tort ? est-ce nous qui avons raison ? Les faits vous répondent : le système de charité a quelques abus, ils se résolvent en un peu d'argent de trop peut-être, employé à élever une génération saine et forte pour vos campagnes. Le système des économistes aboutit à quelques abus aussi : c'est la dépravation et l'in-

fanticide. Choisissez. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas : Faites comme la Convention ; mais je vous dirai : Faites comme l'Évangile, remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière où l'on voudrait en vain la ravalier. (*Applaudissements redoublés.*)

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou que la misère vous jette. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre la propriété qu'aux dépens de la morale et de la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux ! (*Sensation.*)

Je conjure l'assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811. (*La salle retentit d'applaudissements prolongés.*)

IX

SUR LES CHEMINS DE FER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 mai 1838.

En présentant ses vues d'ensemble sur le réseau des chemins de fer à établir en France, le gouvernement, dans le projet de loi soumis à la Chambre, proposait l'exécution immédiate et simultanée de quatre lignes : de Paris en Belgique, de Paris à Rouen, de Paris à Bordeaux, par Orléans et Tours, et de Marseille à Avignon.

La commission, par l'organe de M. Arago, opposait à l'exécution simultanée de ces quatre lignes les charges du Trésor ; un achèvement à si court délai empêcherait d'ailleurs de pouvoir profiter des découvertes successives de la science et des perfectionnements qui se révélaient chaque jour chez les autres peuples dans la construction des chemins de fer. De plus, la commission se prononçait en principe pour l'esprit d'association de l'industrie privée, à l'exclusion de l'État, et abandonnait aux compagnies l'exécution des chemins de fer.

M. de Lamartine prit la parole pour maintenir les droits de l'État, méconnus par la commission, insuffisamment défendus par le gouvernement lui-même, dans l'exécution des chemins de fer et des grandes entreprises nationales.

MESSIEURS,

J'entends quelques voix de la Chambre dire que je vais parler dans le même sens que le préopinant¹ ; elles se

1. M. Caumartin.